

# Accèsométrie veut faciliter la vie à tous

C'est la première entreprise de France à proposer une démarche originale pour améliorer la mise aux normes de l'accessibilités aux personnes handicapées

**P**arce qu'elle a su devancer la réglementation, la société Accèsométrie est aujourd'hui pilote dans le domaine du diagnostic et des préconisations pour améliorer l'accès des lieux publics aux personnes à mobilité réduite.

Lancée en 2003, la petite entreprise familiale gérée par Jean-Pierre Serrus et son épouse Cécile, est en pleine expansion. Avec un chiffre d'affaire pour l'année 2005 de 600 000 euros, la société devrait atteindre les 16 salariés en septembre.

Son siège social est implanté à la Roque mais le gérant a ouvert une agence à Paris et à Bordeaux. Accèsométrie a diagnostiqué plus de 1500 lieux et ses marchés sont désormais dans toute la France. Par exemple, elle a été chargée du diagnostic de toutes les bases de loisirs de la région Ile-de-France, des collèges du département de Saône-et-Loire, des lycées de Champagne-Ardenne, de la ville de Pantin, etc.

Ses savoir-faire sont multiples. L'évaluation de l'accessibilité et des solutions proposées sont réalisés par un ingénieur et un architecte. "Nous avons développé un logiciel qui permet de donner une note d'accessibilité aux différents corps des bâtiments." C'est sur cette base qu'Accèsométrie a analysé l'accessibilité de 124 collèges du département des Bouches-du-Rhône et fourni ses préconisations.

## La problématique du handicap

Accèsométrie développe également des outils propres à des grosses entreprises comme La Poste, le groupe Peugeot, la Société Générale, etc. qui déclinent la méthodologie dans chacun de leurs bureaux, agences ou filiales. L'entreprise rocassière assure également du conseil et de l'accompagnement pour mettre en œuvre les procédures, assiste les maîtres d'ouvrage pour la prise en compte de l'accessibilité dans les projets de



Installée à La Roque, l'entreprise Accèsométrie est en pleine expansion et ouvre des agences aux quatre coins de la France.

Photo C.P.-C.

construction ou de rénovation. "Par exemple, au Mont Saint-Michel, nous sommes conseillers pour la rénovation complète de l'accessibilité du site", commente Jean-Pierre Serrus. La société propose aussi de la formation par le biais de sa filiale AccèsSavoir, formation à la réglementation mais aussi à l'accueil.

"On peut avoir un bâtiment adapté et un personnel qui ne sait pas réagir face à la problématique des personnes handicapées", commente Jean-Pierre Serrus.

Face à une demande croissante d'analyse sur plans, il envisage de créer prochainement une nouvelle structure avec du person-

nel sédentaire. Bien évidemment, Accèsométrie compte parmi ses salariés des personnes handicapées.

"Elles apportent une pertinence et une sensibilité pratique qui est une compétence supplémentaire dans l'analyse de nos projets."

C.P.-C.

## Des lois et des consécutions

— Favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la vie ordinaire était une des trois priorités du quinquennat de Jacques Chirac. La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, votée le 11 février 2005, renforce les obligations en matière d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports.

Au 1er janvier 2015, soit dans 10 ans, toutes les structures existantes devront être rendues accessibles et tout ce qui sera construit devra être aux normes d'accessibilité.

Des centaines de milliers de bâtiments, espaces publics, moyens de transport, etc. sont donc à mettre aux normes. Un décret d'application de cette loi impose qu'au 1er janvier 2011, les propriétaires et gestionnaires des lieux accueillant des publics devront avoir

réalisé des diagnostics qui seront tenus à la disposition du public. Dans les communes de plus de 5000 habitants, une commission communale d'accessibilité devra être mise en place.

La société Accèsométrie a été désignée comme expert auprès de l'Agence Entreprise et Handicaps, structure de référence dans le domaine. Elle a également été choisie par le Ministère de l'équipement pour réaliser une étude comparative entre la France et cinq autres pays européens (Espagne, Suède, Pays Bas, Angleterre, Belgique) sur la réglementation et sa mise en application dans ce domaine.

Elle a obtenu un trophée lors des Talents du Pays d'Aix, a reçu le Prix Jules Verne de l'innovation décerné par la Région et a été sélectionnée en 2005 par le Moniteur parmi les 10 entreprises les plus innovantes du BTP.